

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juillet 2017

## RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 105)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 135

présenté par

M. Pierre-Henri Dumont et M. Cinieri

-----

**AVANT L'ARTICLE 9**

À l'intitulé du chapitre III, substituer aux mots :

« à la « réserve parlementaire » »

les mots :

« au Fonds d'Intervention de Proximité ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est nécessaire de modifier le nom « réserve parlementaire » par le mot « fonds d'intervention parlementaire » afin de donner plus de lisibilité à la destination de ce fonds.